

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (Nouveaux Inscrits) Année scolaire 2022-2023

CLASSE :	REGIME : EXT ☐ 1/2P ☐ INT ☐	ETUDE SURVEILLEE : ☐ OUI ☐ NON
CAR : Oui ☐ Non ☐ N° de la ligne : Nom du transporteur : BOURSIER : Oui ☐ Non ☐		
3^{ème} /4^{ème} et 5^{ème} LV2 : ☐ ALLEMAND ☐ ESPAGNOL OPTION : LATIN 3^è/4^è/5^è : ☐ oui ☐ non 6^{ème} : Bilangue Anglais-Allemand ☐ <u>Option qui doit être poursuivie jusqu'en fin de 3^e</u>		
ELEVE : Nom Prénom Adresse du domicile..... Code Postal : Commune : Date de naissance Lieu – département Nationalité Date d'arrivée en France pour les étrangers..... Date de baptême Lieu (Paroisse)..... ☐ fixe..... Mail :@..... ☐ portable : Père : Mère : ☐ portable élève.....		
<u>PARENTS :</u> Père Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Fonction exacte : Tél. professionnel : (préciser si artisan-commerçant-salarié) Mère Nom : Prénom : Nom de jeune fille : Date de lieu de naissance : Fonction exacte : Tél. professionnel : (précisez si artisan-commerçant-salarié) Conjoint (e) si différent : Nom : Prénom : Tél. :		
si DIVORCE ou SEPARATION : ① <u>PARENT assumant la garde :</u> Père ou Mère : Nom : Prénom : Adresse : ② <u>PARENT n'assumant pas la garde :</u> Père ou Mère : Nom : Prénom : Adresse : conditions du droit de visite..... Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scolarisés :		

Fait à : le :
 Signature obligatoire :

De la mère

du père

OBSERVATIONS :

Tournez SVP

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT au plus tard le 29 Avril 2022

- ▢ LIVRET DE FAMILLE (photocopies) : père – mère – enfant
(à fournir à nouveau si changement de situation : mariage, naissance etc ...)
- ▢ ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE 2022-2023
- ▢ ASSURANCE: Individuelle Corporelle dite assurance scolaire (obligatoire pour les sorties et voyages)
- ▢ FICHE MÉDICALE avec photocopies des vaccinations – si un rappel a été fait l'année précédente
- ▢ CONVENTION DE SCOLARISATION
(1 exemplaire à conserver par la famille – 1 exemplaire à remettre à l'établissement)
- ▢ AUTORISATION PARENTALE DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES D'ÉLÈVES
- ▢ ENVELOPPES : 8 pour le Collège - 5 pour le Primaire – avec timbres séparés si possible, sans adresse
- ▢ Photocopies du jugement de divorce s'il y a lieu

NB : ne pas oublier d'indiquer votre adresse mail au recto de cette feuille

DOCUMENTS COMPTABLES: Attention toute inscription, sans chèque de caution, ne sera pas prise en compte.

- L'AVIS DE NON IMPOSITION (photocopie éventuelle 2020 et 2021 dès réception – indispensable pour tarif A)
- FICHE DE COMPTABILITÉ
- CHÈQUE D'INSCRIPTION (Règlement d'un mois d'avance, comprenant le versement annuel de la location des livres et la participation aux travaux fabriqués pour les primaires.
- Cotisation APEL (facultative)

FICHE MEDICALE 2022-2023

NOM DE L'ÉLÈVE : PRENOM : CLASSE :

Date de naissance : Lieu :

Responsable légal de l'élève : Père, Mère, Tuteur

Situation des parents : Mariés, divorcés, séparés, veufs, célibataires.

Nom du responsable légal : domicile :

Adresse : travail :

Code postal : Ville :

En cas d'absence autre personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : :

INFORMATIONS MEDICALES :

- Nom du médecin traitant :
- Allergies :
(joindre certificat médical)
- Traitements particuliers durant l'année :
(joindre certificat médical)
- Traitement en cours d'année :
(joindre certificat médical)
- Groupe Sanguin :
- N° de Sécurité Sociale ou M.S.A. :
- Complémentaire maladie : ☐ oui ☐ non

Si oui Adresse : N° adhérent :

Si vous désirez porter à la connaissance de la direction de l'établissement des informations médicales particulières, les joindre sous pli fermé.

Joindre une photocopie nominative et datée des pages du carnet de santé concernant toutes les vaccinations.

Vaccinations obligatoires : D.T.POLIO (rappel datant de moins de 5 ans)

ENFANT MALADE OU ACCIDENTÉ

- **En cas d'urgence**, le centre 15 (SAMU) sera appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Autorisation de prise en charge, d'hospitalisation et d'opération :

Je soussigné(e) agissant en qualité de : père, mère, tuteur,

de l'enfant nom : prénom :

donne autorisation aux pompiers à prendre en charge et à transporter mon enfant aux urgences de Périgueux,

donne autorisation d'hospitalisation et d'opération en cas d'urgence, s'il était impossible de me joindre.

A :

Date :

Signature



**NOTRE DAME
24600 RIBERAC**

Ensemble scolaire Ecole-Collège Notre-Dame 24 600 RIBERAC
Établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE :

L'établissement : Ecole-Collège Notre-Dame 8 Rue Couleau 24600 RIBERAC

Représenté par : Madame Valérie ROBINET, chef d'établissement

ET

Monsieur et/ou Madame.....

Demeurant.....

Représentant (s) légal (aux) de l'enfant.....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....
.....sera scolarisé par le(s) parents(s) au sein de l'établissement catholique Notre-Dame – Ribérac ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement

Le Collège Notre-Dame – Ribérac s'engage à scolariser l'enfant
en classe de.....pour l'année scolaire 202.....202.....

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer des prestations complémentaires de restauration /
d'internat / d'étude surveillée /de garderie selon les choix définis par les parents en annexe.

Pour ces prestations complémentaires, il s'agit de services rendus, qui peuvent être provisoirement ou
définitivement interrompus si l'élève refuse de respecter délibérément et avec récidives le règlement lié à
ce service.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant.....en classe de.....
au sein de l'établissement : Collège Notre-Dame – Ribérac pour l'année scolaire 202.....- 202.....

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter par leur enfant y compris de faire respecter les sanctions prises par l'établissement (après dialogue avec le chef d'établissement) et en particulier une éventuelle mise sous « contrat à points ».

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et des prestations complémentaires de leur enfant au sein de l'établissement sous le régime – internat/demi-pension/externat et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations complémentaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Lors de l'inscription ou de la réinscription l'établissement ne facture pas de frais de dossiers mais demande un acompte d'un mois (prestations complémentaires comprises) qui sera levé au 12 août et sera utilisé comme avance de trésorerie.

* Dans ce versement d'acompte la famille doit ajouter les prestations complémentaires exceptionnelles une seule fois pour l'année :

- En primaire : une somme forfaitaire pour la location des livres et pour les photocopies.
- En primaire et en maternelle : une somme forfaitaire pour l'achat du petit matériel permettant des créations pédagogiques données aux parents.
- Pour tous : la cotisation volontaire à l'APEL (fortement conseillée).

* Des voyages scolaires sont proposés en cours d'année.

- Ils sont généralement facultatifs mais tout engagement d'inscription signé par les parents, devient définitif et entraîne le règlement complet du voyage.

Article 5 – Assurances

Les parents s'engagent à fournir une attestation de responsabilité civile et à assurer l'enfant pour les activités scolaires. Ces attestations sont à produire au début de l'année scolaire.

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

En cas de détérioration matérielle de votre enfant sur un autre élève (responsabilité civile), les parents autorisent l'établissement à transmettre leurs coordonnées téléphoniques aux parents de l'élève concerné.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est valable un an et doit être à nouveau signée à chaque réinscription, l'établissement étant tenu alors d'informer les parents sur les coûts de la nouvelle année scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Cependant, le principe du « libre choix » des parents dans leur démarche d'inscription est un principe réciproque de droit privé qui peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie (parents – établissement) sous réserve d'une justification clairement motivée (par exemple pour sanction disciplinaire ou déménagement).

Sauf sanction disciplinaire ou non paiement des sommes dues, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité par les parents, en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse, reconnue par le chef d'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à un mois.

Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- problème grave de santé
- tout autre motif légitime accepté expressément par le chef d'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le 3^{ème} trimestre scolaire à l'occasion de l'appel à réinscription qui est fait début juin à tous les parents d'élèves, et au plus tard

le 15 juin.

* La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé pour la future année scolaire, sauf cause réelle et sérieuse reconnue comme valable par le chef d'établissement. Dans ce dernier cas, il sera cependant retenu une somme de 40 € pour frais de dossier.

* L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 15 juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (refus de respecter le projet éducatif, indiscipline, impayés, désaccord flagrant avec la famille).

Article 8 – Autorisation particulière

* Les parents autorisent l'établissement à utiliser les photos de l'établissement (vie scolaire, activités, sorties, voyages) sur lesquelles se trouvent leur(s) enfant(s), soit au sein de l'établissement, soit sur le site et le blog de l'établissement ou dans la presse locale.

* Si les parents permettent à leur enfant de venir dans l'établissement avec un téléphone portable, ils s'engagent obligatoirement à activer un contrôle parental sur ce téléphone portable.

Article 9 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies pour l'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 10 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (représentant de la congrégation du cœur de Jésus et de Marie).

A

le.....

Signature du père

Signature de la mère

Signature du chef d'établissement

NOM du Payeur.....

 Tarifs : A B (tarif A – uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la **photocopie de votre dernier avis de non imposition sur le revenu**. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le tarif B sera automatiquement appliqué.

(Entourer la lettre)

1^{er} enfant2^{ème} enfant3^{ème} enfant

Nom et Prénom de l'élève :

Classe(s) :

Régime :

- Externe (-10% sur externat à partir du 2^{ème} enfant)
- Demi-pensionnaire
- Interne

 Etude surveillée
 (de 16h45 à 18h30)

TOTAUX : (1)..... (2)..... (3).....

MONTANT TOTAL A PAYER MENSUELLEMENT (1+2+3).....

Primaire, location livres + DDEC (4)..... (uniquement primaire – se reporter au tarif)

Cotisation APEL (5)..... (cotisation APEL volontaire)

Participation aux travaux (6)..... (fabriqués par les élèves, uniquement primaire)

Carnet de correspondance (7)..... (collège uniquement)

Collège, cotisation DDEC (obligatoire) (8) (40 euros)

TOTAL DU CHEQUE d'inscription (1+2+3+4+5+6+7+8)**Encaissé le 12 août 2022**
 ☎ Merci d'accepter de régler par prélèvements et pour cela, veuillez remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso de cette feuille et **joindre impérativement un RIB**
 ✓ Tout chèque doit être établi à l'ordre de : O.G.E.C. Notre-Dame Ribérac

Cadre réservé au service comptable

	MONTANT	ESPECE	BANQUE	N° DE CHQ	NOM	DATE
CAUTION						
SEPTEMBRE						
OCTOBRE						
NOVEMBRE						
DÉCEMBRE						
JANVIER						
FÉVRIER						
MARS						
AVRIL						
MAI						
JUIN						

[illegible]

Référence unique du mandat

Vos Nom et

Prénom: _____

Votre adresse

■
 ■

IBAN	
------	--

[illegible][illegible]

Nom : OGECECOLE ET COLLEGE NOTRE DAME

Identifiant ICS : 401461

Adresse : 8 RUE COULEAU

24600 RIBERAC

Type de paiement :

Paielement récurrent/ répétitif	X	Paielement ponctuel		
---------------------------------	---	---------------------	--	--

[illegible]

à _____ le : | | | | |

Signature(s)	
---------------------	--



NOTRE DAME
24600 RIBERAC

AUTORISATION PARENTALE DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES D'ÉLÈVES SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE ET DU COLLÈGE NOTRE DAME DE RIBÉRAC ET SUR TOUT AUTRE SUPPORT.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos d'élèves de l'école et du collège, sur lesquelles pourrait figurer votre enfant.

Celles-ci sont prises lors de différentes activités : travaux disciplinaires, clubs, ateliers, UNSS, sorties et séjours pédagogiques...

Elles ont pour but de :

- Rendre compte de la vie de l'école et du collège aux élèves non impliqués dans ces activités
- Présenter les différentes actions menées au sein du groupe scolaire

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse et sur le site Internet de l'établissement.

Ces photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à sa réputation ou à sa vie privée.

Je vous remercie de nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies dans les conditions précisées ci-dessus, en nous renvoyant le coupon ci-joint, daté et signé.

Coupon à rapporter à l'établissement

Je soussigné :

NOM PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE.....
PÈRE/MÈRE/TUTEUR DE L'ÉLÈVE
DE LA CLASSE DE

☐ Autorise la publication de photographies sur le site Internet de l'école et collège : notredame-riberac.fr

- Ou sur tout autre support
- J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer une photographie du site Web en m'adressant au chef d'établissement.

☐ N'autorise pas la publication de photographies de mon enfant.

A le
Signature du responsable légal

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3è-4è-5è-6è
A* (réduit)	42.00 €	43.00 €	56.00 €
B (normal)	45.00 €	48.00 €	61.00 €

Classe « Passerelle »	108,00 € par mois
------------------------------	--------------------------

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €
A régler avec la caution.
- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour l'année :
Primaire : 30,00 €
Maternelle : 30,00 €
A régler avec l'inscription
- Carnet de correspondance : 2 € 50 (annuel, collège)
- Contribution DDEC (Direction Diocésaine) : 40 € (annuel, primaire/collège)
- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription - cotisation volontaire. A régler avec la caution.
- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.
- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.
- *Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2020. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) DEMI- PENSION* (s'ajoute à la contribution famille)

L'École- Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API».

- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

CP à 3 è	66.00 € par mois
Classes enfantines	56.00 € le carnet de 12 repas ou 63.00 € par mois
garderie exceptionnelle mercredi matin	4.00 €
Forfait mensuel garderie mercredi matin	14.00 €
Tickets repas : CP à 3^{ème}	58.00 € (le carnet de 12 repas)
Ticket repas exceptionnel	6 €

*** Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine
le repas du mercredi s'achète en plus.**

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

Internat	260.00 € par mois
-----------------	--------------------------

4) ÉTUDE SURVEILLÉE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée (élèves qui ne prennent pas le car) est un forfait mensuel fixe, **quelle que soit l'heure de sortie entre 17 h 30 et 18 h 30.**
A porter impérativement sur la feuille d'inscription.

C.E.1 à 3è	19.00 € par mois
-------------------	-------------------------

MEMORANDUM

1) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3è à la 6è
A	42.00 €	43.00 €	56.00 €
B	45.00 €	48.00 €	61.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 19 € pour l'étude surveillée.

2) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3è à la 6è
A	105.00 €	109.00 €	122.00 €
B	108.00 €	114.00 €	127.00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 19 € pour l'étude surveillée.

3) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège De la 3è à la 6è
A	303.00 €	316.00 €
B	308.00 €	321.00 €



ÉCOLE ET COLLÈGE NOTRE-DAME

**Établissement privé catholique sous
contrat d'association**

8, rue Couleau 24600 RIBERAC

Tél : 05.53.90.02.86

Service comptabilité : 05.53.90.35.03

TARIFS 2022-2023

- Le Chèque d'inscription (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame) est à joindre impérativement au dossier d'inscription ou de réinscription. Celui-ci ne sera pas restitué en cas de désistement. Montant correspondant au tarif mensuel (voir memorandum), auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez) + Primaire : la location livres / photocopies et la participation aux travaux restitués. Pour la DDEC, un étalement de septembre à juin est possible si vous préférez, Collège : carnet de correspondance + DDEC

Ce chèque sera encaissé le 05/08/2022.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2020 au dossier d'inscription ou de réinscription.

- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à juin) + DDEC (primaire) seront prélevées le 05 de chaque mois.

POUR VOUS DÉLIVRER DE TOUT SOUCI :

- Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.**
- Remplissez l'autorisation de prélèvement.**
- Joignez un RIB ou un RIP.**

Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.

A.P.E.L NOTRE DAME

8 Rue Couleau

24600 RIBERAC

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à l'école collège Notre Dame de Ribérac.

Il existe dans l'établissement une association de parents d'élèves (APEL).

Cette association a pour but d'établir un lien entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos enfants à l'école.

Vous avez la possibilité d'adhérer à l'APEL. La cotisation pour l'année 2022/2023 est de 23 euros et comprend l'abonnement à la revue « Famille-Education ».

Espérant vous compter parmi nos adhérents, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, toute ma sympathie.

Le Président

Madame, Monsieur....., parents
de.....
scolarisé(s) en classe de.....

☐ souhaite(nt) adhérer à l'APEL Notre Dame pour l'année 2022/2023 et joint un chèque de 23 euros.

☐ ne souhaite(nt) pas adhérer à l'APEL Notre Dame.

ECOLE ET COLLEGE PRIVE NOTRE-DAME
8, Rue Couleau

24600 RIBERAC

TEL : 05.53.90.02.86

TROUSSEAU POUR L'INTERNAT

- 1 paire de draps (lit de 90 de large) + 1 drap housse
- 1 couette + 1 housse de couette - **PAS DE DUVET**
- 1 housse de traversin (longueur 0,80 m ou 0,90m) ou 1 oreiller complet
- 1 alèse plastique (protège-matelas) qui se fixe par 4 élastiques
- 4 serviettes de toilette, 4 gants de toilette
- 1 trousse de toilette : (gel douche, savon, peigne ou brosse, shampoing, brosse à dents, dentifrice)
- Pantoufles ou claquettes pour le dortoir
- Linge de rechange pour la semaine
- 1 sac plastique pour mettre le linge sale
- Vêtements pour la pluie
- Survêtement pour sport et chaussures de sport (baskets)
- Sac de sport
- 1 cadenas simple avec une clé.
- Pour tous les jours : vêtements simples, pratiques et chauds

Règlement :

Pour l'hygiène de chacun, il ne faut pas se prêter ses produits, ni ses habits.